L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$12 } Id. trois fois par semaine, $10 } payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

POLITIQUE ETRANGERE.

FERMETURE DES DARDANELLES ET DU BOSPHORE.

Un traité signé par la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, de concert avec la Porte, interdit aux vaisseaux de guerre de toutes les nations l'entrée des Dardanelles et du Bosphore; et la Russie a refusé, jusqu'à présent du moins, d'y donner son adhésion. Voilà le fait que nous annoncent les derniers journaux qui nous sont parvenus, sans lui accorder à notre avis toute l'attention qu'il mérite. N'y a-t-il pas là en effet une sorte de révolution diplomatique? L'Angleterre et la Russie, ces souveraines maîtresses de la question d'Orient, qui ont vécu depuis si longtemps en bonne intelligence, arrivent à ne plus s'entendre et se séparent, tandis que la France, comme nous le faisions remarquer il y a quelques jours, se trouve ramenée au centre des grandes transactions européennes dont elle avait été trop longtemps exclue pour son honneur et son intérêt. N'y a-t-il pas aussi dans ce traité la preuve que l'Angleterre vient de couronner ses victoires de Syrie par un triomphe d'une autre espèce, mais bien plus important et bien plus utile pour elle, remporté sur cette menaçante alliée d'un jour qui lui cause tant d'ombrage? Contre qui est, en effet, dirigé le traité du 15 mars, sinon contre la Russie? Cette puissance est la seule qui ait un intérêt direct à voir s'ouvrir devant elle tous les chemins qui mènent à Constantinople. Son influence sur le Divan ne peut être assurée que par le déploiement de ses forces militaires: elle n'agit en quelque sorte sur lui que par intimidation. Qu'on veuille bien se rendre compte de l'histoire des quinze dernières années, et l'on se convaincra que l'Empire Ottoman n'était devenu pour ainsi dire le vassal de la Russie que parce que les armées moscovites le menaçaient sans cesse d'une invasion qui serait tombée sur lui avec la rapidité de la foudre. Dix jours au plus suffisent pour amener les soldats de la Russie aux portes de Constantinople et ses marins dans le Bosphore! Il n'y a pas de puissance au monde qui eût été en mesure de prêter à temps secours à la Porte. L'Angleterre, nous le croyons, l'a fort bien senti, et tout en poursuivant sur un autre point la réalisation de ses grands desseins commerciaux si intimement liés à sa conduite politique, elle a voulu détruire l'espèce de protectorat sous lequel gémissait l'empire Turc, non point par générosité ou par intérêt pour cet empire,—l'Angleterre n'agit jamais par de semblables motifs—mais bien par haine pour la puissance colossale qui seule met en question son avenir, mais bien par instinct de conservation pour elle-même. Les dispositions de la France ont parfaitement servi ses projets, et la politique assez facile de la Prusse et de l'Autriche n'y a pas mis d'entrave. La France, pressée qu'elle était de reprendre un rôle actif, la France, qui se laisse toujours séduire par l'espoir d'une sincère alliance avec l'Angleterre, semble avoir poussé vivement à la signature du traité, puis à son exécution immédiate. C'est surtout grâce à cet empressement qu'à l'heure qu'il est, le protectorat exercé naguères à Constantinople par la Russie, se trouve appartenir provisoirement aux quatre puissances signataires de la convention du 15 mars.

Ce résultat est, comme nous le disions plus haut, un véritable triomphe pour l'Angleterre. En effet il lui assure à Constantinople la prépondérance à laquelle visait son ambition: la France qui lui doit en quelque sorte sa résurrection politique à l'extérieur, lui en tiendra compte et mettra sans doute dans ses rapports avec elle une facilité que justifiera la reconnaissance pour un important service; l'Autriche et la Prusse n'auront non plus aucun motif de se soustraire à sa suzeraineté diplomatique. Et d'ailleurs en supposant que ces trois puissances ne se montrent pas aussi souples, ne vaudra-t-il pas toujours mille fois mieux pour elles que la Porte obéisse à leurs intentions pacifiques et presque désintéressées, plutôt que de subir encore les despotiques volontés du cabinet de St. Pétersbourg? L'Angleterre de toutes les façons gagne au change, et beaucoup.

La fermeture des Dardanelles est donc un des plus habiles coups de politique de cette puissance si heureuse déjà dans toute la crise orientale; c'est un pas de plus vers l'accomplissement de la double tâche qu'elle poursuit avec tant de persévérance: se mettre autant que possible à l'abri des attaques de la Russie, ouvrir vers l'Inde une nouvelle route qui assure l'existence et la prospérité de ses immenses possessions. Que n'a-t-elle point fait pour cela? Il lui fallait l'isthme de Suez, et elle sentait que le vice-roi d'Egypte, puissant et respecté, ne lui céderait pas de bon gré ce passage; elle a abattu Méhémet-Ali, profité de sa détresse pour lui arracher des concessions qu'il n'eut pas faites dans des tems plus heureux, et maintenant qu'elle est à peu près certaine de le plier à son gré, elle semble vouloir le relever: elle ne laisse pas à la Porte le droit de l'accabler; elle se constitue en quelque sorte la gardienne des débris de sa puissance. Cette partie de son œuvre en bon train, elle a compris que le succès n'en pouvait être assuré que si elle liait les bras à la Russie, en enlevant à cette puissance le moyen de dominer à Constantinople; et voici qu'elle y est parvenue. Le cabinet de St. Pétersbourg pourra faire des remontrances, s'irriter, menacer; il ne réussira pas à empêcher l'effet de la Convention du 15 mars et nous ne pensons pas qu'il soit disposé en ce moment à rompre en visière à quatre puissances, toutes prêtes aux éventualités d'une guerre. Le cabinet de St. Pétersbourg a quelque chose de la patience et la finesse du sauvage; il aimera certainement mieux attendre du tems et de l'habileté de sa diplomatie un retour favorable. Il a déjà plus d'une fois perdu et reconquis la suzeraineté dont on vient de le dépouiller; qui l'empêche d'espérer la reconquérir encore? L'Angleterre en attendant le tient en échec et domine seule en Orient.

THEATRE D'ORLEANS.

Les jolies femmes, les jolies danseuses surtout, sont de véritables despotes. Leur puissance gît dans leur beauté, et cette puissance est souveraine: tout le monde la reconnaît et fléchit le genou devant elle. Elles ont leur cour qui les entoure d'hommages, qui envie un regard, un sourire, comme une faveur insigne. Et lorsqu'à cette puissance de la beauté elles joignent celle du talent, oh alors! malheur à celui qui ne se prosterne pas humblement devant elles! Malheur surtout au pauvre critique qui ne ferait promptement acte de soumission en leur apportant sa part d'éloges. Et c'est un terrible despotisme que celui qui vous dit "vous ne me trouverez pas de défauts; vous n'aurez pour moi que des louanges: tout le monde me trouve belle, me reconnaît de génie; vous devez dire comme tout le monde." Que faire alors? Se soumettre, dira-t-on. La chose est bien facile; mais où trouver des éloges qui n'aient été cent fois répétés? Quelles formules employer, qui n'aient été usées par tous ceux qui ont eu à s'acquitter de la tâche qui m'est dévolue aujourd'hui? Que dire enfin, que penser de Fanny Elssler, par exemple, qui n'ait été écrit et pensé dans toutes les langues du monde? Que n'ai-je, comme un Américain que vous connaissez, un langage à moi, que seul je parle et je comprenne! Je pourrais me livrer à toute la verve de mon admiration pour "ces deux filles du Nord qui sont sorties brûlantes du sein des frimâts et des neiges, et dont les paleurs de leurs mélancoliques pays n'ont pu affadir les imaginations d'artiste." Je me demanderais compte de ce *prodigieusement enfantement du Nord*. Je m'expliquerais, divine Fanny, la souplesse de votre jarret, par la *poésie de votre âme*; et je n'aurais pas à redouter que mes jugements *ne s'épanouissent en banalités laudatives*. Mais non, au lieu de toutes ces jolies choses qui seraient peut-être nouvelles pour vous, il faut que j'en dise que vous savez déjà. A qui la faute? A moi sans doute qui ai le tort d'écrire et de penser comme tout le monde pense et écrit.

C'est à New York, si je ne me trompe, que Fanny Elssler a fait sa première excursion dans le ballet pantomime. Jamais jusqu'alors, elle n'avait osé aborder la danse sérieuse; jamais elle n'avait revêtu les ailes des sylphides; jamais le bracelet de la Bayadère Zoé n'avait orné son bras; jamais elle n'avait exposé sa jolie jambe à la piqûre de la Tarentule: elle avait laissé à Mlle. Taglioni le pudique et vaporeux empire des Sylphides; et elle s'était reservé la royauté sensuelle et terrestre de la Cracovienne et de la Cachucha. Certes, il y a eu du courage à elle à se hasarder ainsi dans un genre nouveau, devant un public étranger qui n'était pas habitué encore à l'applaudir; car ce n'était pas un succès ordinaire qu'il fallait à Fanny, un tel succès pour elle eut équivalu à une défaite: il fallait à la Sylphide un succès digne de l'héroïne de la Cachucha, et ce succès elle l'a obtenu.

Quelle grâce infinie, quels trésors de légèreté, quelle souplesse de jarret ne faut-il pas en effet pour remplir les vides, pour cacher la nudité de ces pauvres ballets. Il n'y a qu'une femme comme Fanny qui puisse faire disparaître l'ennui que provoquent ces sortes d'ouvrages; mais aussi elle dit si bien la pantomime; il y a tant de vérité dans ses gestes; elle est tantôt si légère, tantôt si naïve, tantôt si nonchalante et si voluptueuse; elle est si touchante quand elle implore, si séduisante quand elle provoque, si tendre quand elle aime, qu'elle vous charme, vous attendrit, vous transporte tour à tour, et l'impression qu'elle fait sur le public est si vive, elle le captive à un si haut point que tout ce qu'il y a de disgracieux dans les détails du ballet, les lacunes, la niaiserie de l'invention s'effacent derrière ces poses délicieuses, ces attitudes ravissantes, ces pas gracieux et variés qu'elle exécute toujours avec un charme plus irrésistible.

Que dire après de Fanny dans la Cracovienne, la Cachucha, El Jaleo de Jerez, qui sont ses danses à elle, qui lui appartiennent comme son sourire. Voyez-la avec sa mantille: quelle Andalouse est plus lascive dans ses poses, et plus provocante dans ses gestes! Quelle Andalouse a plus de feu dans le regard! Mettez lui sa coiffure et son corsage de paysanne Russe: que de naïveté et d'abandon dans cette jeune fille qui se croit seule et qui se livre de tout cœur aux accès de sa folle joie! La voyez-vous, maintenant, avec sa jupe courte, ses brodequins rouges à éperons d'or, et ses cheveux partagés avec tant de coquetterie en deux longues tresses: regardez, quelle est vive et légère, avec quelle grâce elle fait retentir ses éperons sur le parquet; avec quelle maligne candeur elle vous salue!

Et cependant Fanny n'a pas épuisé pour nous tous ses trésors; elle ne s'est pas montrée encore dans toutes ces ravissantes danses dont elle est la seule héroïne. Ce soir elle nous en promet une nouvelle, le Boléro. Allons belle Andalouse, prenez vos castagnettes; armez vous de votre regard le plus doux et le plus séduisant, car déjà partout on se prépare; et nous nous attendons, en échange de nos fleurs et de nos bravos, à ces tendres saluts, à ces divins sourires avec lesquels vous savez si bien accueillir nos hommages! C.

Parmi les nominations récemment faites à Washington, nous remarquons celle de M. Martin Duralde comme *naval officer* à la Nouvelle Orléans en remplacement de M. Henry D. Peire.

Hier, le corps d'un nommé John Smith, matelot à bord du steamer Smithland, a été trouvé flottant, près du débarcadour des steamers.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Je sollicite de votre complaisance, Messieurs, l'insertion de la communication suivante et vous en remercie d'avance.

Un officier Américain.

Mercredi, la cérémonie tant attendue a eu lieu. Les Chasseurs d'Orléans de 1814 et 15 l'ont célébrée dans l'église St. Vincent de Paule.

Comme citoyen, comme homme, je ne puis qu'applaudir à l'heureuse idée de mes compagnons d'armes qui dans trois jours ont réalisé le vœu de tous les français, de tous les soldats de la Vieille-Armée et enfin de tous ceux qui sont frappés de l'immense génie de Napoléon.

Le service a été célébré avec toute la pompe que comportait un si petit local; M. l'abbé Anduze a prononcé un discours qui a vivement impressionné tous les assistants; les vétérans, surtout, ont été touchés jusqu'aux larmes.

On remarquait près du cénotaphe, M. David, consul de France, en uniforme, qui n'a pas hésité à y assister, quoiqu'invité seulement de la veille; on remarquait aussi M. Cuvellier, colonel de la Légion, M. Buisson, inspecteur de brigade et M. J. C. de St. Romes, digne représentant de la compagnie avec laquelle il a défendu la Louisiane en 1814 et 15 comme 1er lieutenant.

Après la cérémonie les vétérans ainsi que les chasseurs sont allés accompagner M. le Consul en sa demeure où l'accueil le plus flatteur leur a été fait.

J'ai remarqué avec plaisir que les navires américains et français avaient leurs pavillons à mi-mats et que le Bataillon d'artillerie avait contribué de tout son zèle à cette cérémonie.

Je remercie sincèrement mes compagnons d'armes d'avoir donné ce témoignage de respect à la mémoire de l'homme dont le génie vivra éternellement dans la mémoire des hommes.

FOURBERIE.

Nous reproduisons l'article suivant de la Gazette des Planteurs, autant pour l'étrangeté du fait qu'il raconte que pour la singularité de sa rédaction.

"Lundi soir, 12 courant, un jeune homme de bonne mine, quitta le bateau à vapeur *Maid of Kentucky*, lorsqu'il prenait un chargement de bois, à quelques milles au-dessous de cette ville, alla à la résidence du Major Butler, et pria un de ses domestiques de lui dire "qu'un *gentleman* desirerait lui parler:

En entrant dans le parloir, l'étranger se présenta comme Mr. Wilson, d'Illinois, se dit être marchand; qu'il avait la valeur de $15 000 de produits à bord du bateau; qu'il avait ordonné qu'on les transportât jusqu'à la Nouvelle-Orléans, pour attendre son arrivée; et qu'il était arrêté dans l'intention de visiter le sucre du Major Butler.

On le conduisit à une chambre, et le lendemain matin de bonne heure, le Major Butler l'informa qu'il allait aux courses à Donaldsonville, mais que Mme B. l'entretiendrait, et que, dès que le déjeûner serait achevé, son économe lui montrerait le sucre. Le Major B. lui donna une lettre adressée à son agent Mr. Charles Clegg, de la Nouvelle-Orléans, et le quitta.

Pendant la journée, il alla à bord d'un chaland, qui était arrêté à une habitation voisine: acheta dix barils de patates, et donna au capitaine un billet d'Illinois d'*une piastre*, qu'il avait changé en un billet de *cinquante*, et reçut la balance ($36) en bonne monnaie. Il vendit ensuite les patates à des Écossoyeurs irlandais, et leur donna un ordre sur la signature de *John Butler*; et définitivement, le capitaine du chaland l'ayant reproché de l'avoir intentionnellement trompé, il jura qu'il était innocent; l'invita à retourner avec lui à la maison du Major Butler; mais, en passant dans la cour, il s'échappa parmi les arbrisseaux.

On rapporte que ce jeune homme s'est embarqué jeudi soir pour Port Hudson; et comme il a sur lui une forte somme d'argent (sans doute forgée), et la signature de E. G. W. Butler, en sa possession, il est nécessaire d'avertir le public contre ses impostures.

—Depuis que le précédent est écrit, un homme de radeau rapporte que lorsqu'il descendait le fleuve, vis-à-vis l'embouchure de l'Atchafalaya, mercredi soir de bonne heure, un homme fut poursuivi par plusieurs autres; que ces derniers le tirèrent et le forcèrent à se réfugier dans le Mississipi; et que quelques minutes après, on le vit du même rivage, qui envoya son esquif, qui revint bientôt avec un homme répondant exactement à la description de Wilson, qu'il le débarqua, à son propre désir, dans une touffe de cannes, quelques milles plus bas; après qu'il lui avait demandé s'il ne pouvait lui changer un billet d'Illinois de cinquante piastres.

Il n'y a presque pas de doute que Wilson fait partie de ces bandes de fourbes et de voleurs de nègres qui infestent les marécages du Mississipi."

Affaire McLeod.—Aux dernières nouvelles de New-York, il n'y avait rien de décidé sur cette affaire de McLeod dans la législature. Notre correspondant assure que cet homme est sur le point d'être mis en liberté sur la demande de la Cour Suprême des Etats Unis, mais nous ne voyons rien de semblable dans les journaux qui sont d'une date postérieure. Il paraît qu'on a nommé dans la chambre un comité spécial qui doit faire un rapport sur ce sujet.

ELECTIONS.

KENTUCKY.—Dans le district de Louisville, Sprigg a battu Field de deux cents voix environ: les deux candidats étaient démocrates whigs. THOMAS F. MARSHALL (D. whig) est élu dans le district de Lexington. L'hon. JOHN POPE (D. whig) est réélu dans le district de Barstown. M. KINCAIRD (D. W.) est élu dans le district de Mercer. M. WHITE (D. W.) est réélu dans le district de Madison. MM. UNDERWOOD, TRIPPLET et GREEN, tous démocrates whigs, sont également réélus dans leurs districts respectifs. On pense que M. BUTLER, loco, et M. ANDREWS (D. W.) seront réélus. On n'a que des retours fort incomplets des autres districts.

VIRGINIE.—D'après les journaux de Baltimore, qui nous sont parvenus depuis l'impression des nouvelles qui précèdent, sur 21 représentants au Congrès, les démocrates whigs en comptent 10, et les locos 10.

Le 21e M. Hunter ne compte pour aucun parti. Au dernier Congrès la force relative des partis dans la délégation était comme suit:

Démocrates whigs, 8; locos, 12; et M. Hunter; c'est donc un gain de deux membres du Congrès pour la nouvelle administration. Il faut même savoir que cinquante voix de plus réparties dans deux districts nous auraient fait gagner deux membres de plus.

TRAITE DE COMMERCE.

Le *National Intelligencer*, du 28, contient une copie d'un traité de commerce et de navigation, conclu à Lisbonne en août dernier entre les Etats-Unis et le Portugal.

Il paraît, d'après le *National Gazette* de Philadelphie, que la direction de la Banque des Etats-Unis a pris des mesures pour couvrir immédiatement les *Post-notes* et les balances que peut devoir cette institution; au moyen de quoi sa circulation se trouvera de nouveau au niveau des autres Banques de Philadelphie.

On assure que Mitchell, le faussaire, est à Montréal.

Le steamer *South America*, allant de New York à Albany, sur l'Hudson, a éprouvé le 21, dans la nuit, un accident qui a plus ou moins blessé un certain nombre de passagers. Il paraît qu'un dérangement tout à fait accidentel de la machine a causé l'explosion des chaudières et qu'une douzaine de personnes ont été plus ou moins dangereusement brûlées.

—Le 27, un accident presque semblable est arrivé à bord du steamer Henry Eckford, au pied de Cedar st. New York. Les chaudières ont fait explosion brisant tout ce qui leur faisait obstacle. Le bateau est presque mis en pièces et hors de service, quelques personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées.

Il paraît que l'Etat de Pennsylvanie est dans un déplorable état financier. Les travaux publics rapportent moins, d'après le *National Gazette*, qu'il ne coûtent en frais d'entretien seulement et que la différence en moins monte annuellement à environ cinq cent mille piastres.

VARIÉTÉS.

LE BAIGNEUR DE DIEPPE.

[*Voir l'Abeille d'hier*]

IV.

Dix-huit mois après ceci, sur la terrasse principale du German-Spa, jardin hygiénique attenant à l'établissement des fous, auquel on arrive en longeant les collines qui dominent Brighton, deux personnages causaient familièrement; ils étaient accoudés à une petite table verte où figuraient encore les restes d'un thé.

Le plus âgé, par sa maigreur excessive et la morne pâleur de son teint, contrastait singulièrement avec le jeune et frais dandy qui l'écoutait avec distraction. Enveloppé d'une ample robe de chambre qui faisait presque deux fois le tour de son torse grêle, il élevait la voix de temps à autre pour donner des ordres à plusieurs domestiques anglais ou français traversant d'un pas pressé les allées diverses du jardin. Evidemment c'était l'hôte, le propriétaire du [illegible] mouvements de ces [illegible] avec un soin tout particulier.

Le péristyle de marbre non loin duquel il s'était fait servir le thé annonçait en lettres d'or aux malades de Brighton les eaux efficaces de Pyrmont, de Spa, de Carlsbad, d'Egra et autres localités thermales. Au fond de la cour était le bâtiment des fous [illegible]. Le jardin était charmant d'aspect et bien tenu, on [illegible] couvrait de son plateau les dômes fantastiques et [illegible] de la ville, son architecture orientale, ses hochets de marbre et le trop fameux pavillon construit par George IV lorsqu'il n'était encore que prince de Galles. Les côtes de l'île de Wight pointaient au loin à travers le voile de la brume, et pendant la conversation des deux convives, quelques promeneurs épars dans les allées admiraient de la terrasse ce brillant panorama.

—Vous voilà revenu à vos idées, docteur, vous persistez à me croire heureux, reprit le jeune homme avec un soupir; parce que je chasse à Peckam et que je mène ici quatre chevaux à grandes guides, que j'ai loué un hôtel, que ma femme est belle et que je ne laisse approcher d'elle aucun lion britannique, me voilà placé par vous au troisième ciel! Encor un coup, vous jugez sur l'apparence, comme tant d'autres!

—La baronne de Nanteuil n'est-elle donc pas faite pour amener le bonheur avec elle? reprit le docteur Bernard d'un ton dans lequel perçait une envie secrète de se voir démenti.

—Certainement, docteur, ma femme a en partage mille dons exquis, la beauté, les talens, elle se met comme un ange et chante comme une fauvette, mais, comme l'a dit si bien le spirituel Figaro qui saignait avant vous, l'argent, docteur, l'argent, docteur, l'argent, voilà le nerf de l'intrigue; le budget d'un ménage, c'est là une terrible chose, docteur, et vous avez bien fait de rester garçon.

Je vois, mon cher baron que le jeu vous aura maltraité; on joue gros à Brigthon, et voilà bien deux mois que vous habitez cette plage. Ici, je vous en préviens, vous aurez affaire à de rudes jouteurs; à la fin d'une soirée les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de livres!... Pour peu qu'il vous plaise de parier avec cela! Mais il ne m'appartient pas de vous faire de la morale... n'avez vous pas près de vous le livre de la Sagesse en personne, le vertueux sir Robert, conseiller intime de la baronne?

—Et l'on ne dira pas, docteur, que j'ai choisi un cavalier servant dangereux pour mon repos! Sir Robert m'est fort utile; c'est ma providence, il porte le flacon, le châle, le mouchoir de Mme. de Nanteuil; sa parole d'honneur, c'est un cousin qui a toutes les qualités d'un mari.. Aussi, pour celui là!..

—Pour celui-là, se hâta de reprendre le docteur, il ne serait pas homme, j'en suis sûr, à s'introduire de nuit dans la chambre d'une veuve ou même d'une chanoinesse!

La rougeur monta au front de Rodolphe de Nanteuil, à ces paroles du docteur Bernard; il y découvrait une allusion directe ou cachée à cette aventure cruelle qui avait été pour Lady Southwel la cause première de tant de malheur. Le baron n'en était déjà plus aux premières pages du roman? jugeait-il son propre mariage en homme de sang-froid? Lady Southwel, une fois devenue baronne de Nanteuil, avait-elle perdu pour lui le prestige de la passion? Rodolphe aurait craint, en vérité, de s'adresser ces questions à lui-même. Sa fortune, entamée du tiers par ses folies de jeune homme, au lieu de se voir régénérée par celle de sa femme, s'amoindrissait chaque jour, lady Southwel n'ayant conservé que ses biens de demoiselle par suite de son divorce. Vainement sir Robert, qui se rappelle le dernier entretien du commodore et les dispositions dans lesquelles il l'avait trouvé pour sa femme, avait il remué toutes les études d'avoués et de notaires pour retrouver à Londres une copie présumable de l'acte important ravi au commodore la nuit du meurtre ou de l'accident, et qui restait la ly Southwel en possession des revenus du vivant de son mari, ses démarches successives n'avaient produit aucun résultat. Sir Robert avait dû se perdre dans le dédale ordinaire des conjectures. Les prodigalités de Rodolphe n'étaient guère de nature à améliorer cet état de choses; Rodolphe poursuivait le jeu avec acharnement, il avait essayé de ce moyen comme un malade essaie d'un remède désespéré.

S'il recherchait le docteur Bernard, placé depuis peu à la tête de l'établissement des fous à Brighton, c'est que depuis ce mariage, dont les chaînes lui étaient devenues si tôt pesantes, il avait cru surprendre dans cet homme un secret instinct de sympathie et même d'intérêt pour ses plus secrètes blessures. Le docteur lui semblait le seul qui en reconnaissant les éminentes qualités de la baronne de Nanteuil, ne parût pas s'étourdir ou s'aveugler sur la gravité de cette première accusation portée au tribunal de l'opinion contre lady Southwel. Quand Rodolphe amenait la conversation sur ce point, il y avait dans les demi-mots de M. Bernard, une conviction si profondément intime, que le jeune homme lui-même n'avait pas la force de la combattre; il cédait à une sorte de puissance occulte, il avait fini par regarder Bernard comme un être étrange, commis à la garde de ce ténébreux mystère.

Lady Southwel n'avait eu garde d'instruire Rodolphe de la démarche tentée par le docteur avant son départ de Dieppe, mais peu à peu le baron, piqué au jeu par les réticences mêmes de Bernard, avait senti se réveiller en lui un invincible sentiment de curiosité. Le docteur, pensait le jeune homme, aurait-il la clef de cette énigme, pourrait-il m'aider à lever le voile qui la couvre? Du jour où Rodolphe conçut la valeur d'une pareille découverte pour le projet qu'il méditait seul, et dont il n'eût fait part à qui que ce fût, il affecta avec Bernard un air d'homme malheureux; il espérait provoquer de la sorte les confidences. Rodolphe en était venu à cet état où l'on s'efforce de croire pour triompher; il allait devenir coupable du plus lâche de tous les délits, celui de l'abandon, et il fallait bien, pour s'excuser à ses propres yeux, qu'il trouvât dans sa femme une coupable.

—Et n'est-ce pas ce soir, m'avez-vous dit, cher baron, ce soir, à onze heures, que Mme de Nanteuil fera sa gracieuse entrée au bal d'Alden? Les patronnesses y seront, dit-on, magnifiques. La marquise d'Herfort m'a montré hier sa parure; j'ai cru voir les joyaux de la couronne.

—Celle de Mme de Nanteuil, cher docteur, peut lutter en fait de goût, sinon de richesse, avec les diamans de la marquise d'Herfort. Elle me coûte assez cher, ajouta Rodolphe; voyez plutôt ce billet du joaillier Jacob: quatre cents livres d'Angleterre!

—Peste! quatre cents livres! Vous êtes né, baron, pour vivre au temps galant de Buckingham! reprit le docteur avec un sourire ironique.

—Elle sera superbe, n'est-ce pas, docteur? La voyez-vous arriver à ce bal? Chacun s'écrie: C'est l'étoile, le soleil des dames patronesses, et l'on murmure plus bas: C'est la femme du baron de Nanteuil!

—Ma femme! continua-t-il en se levant et en prenant le bras de Bernard, qu'il serra de façon à le surprendre. L'agitation nerveuse du jeune baron surprit le docteur, il épiait la physionomie de Rodolphe; il y découvrait tous les signes d'une lutte intérieure.

—Docteur, lui dit le baron après l'avoir tiré à l'écart dans une allée, docteur, êtes-vous mon ami?

—Il me semble, baron, que je vous l'ai assez prouvé; si votre question est un doute, j'aurais le droit de m'en offenser.

—Pardonnez-moi, j'oubliais la part que vous prenez à ce qui me touche.... Vous êtes trop bien instruit de plusieurs particularités de ma vie pour ne pas m'aider en celle-ci.... Expliquez-moi ce billet, ajouta-t-il mystérieusement, et veuillez me donner un conseil.

Rodolphe tira de son sein un papier rose soigneusement cacheté: c'était une déclaration dans toute la force du terme. Ce billet était signé d'un nom de femme: *Lady Aminthe Warwick.*

—L'une de mes malades! fit le docteur en affectant la surprise, elle est sourde et folle aux trois quarts, la digne dame! mais elle n'en possède pas moins soixante mille livres sterling dans le comté d'Oxford, ce qui fait excuser ses soixante ans. Ajoutez à cette rente annuelle des biens en Ecosse et un rhumatisme aigu qui permettra au noble sir Edwards Halton, qui doit l'épouser, dit-on, de ne pas attendre longtemps sa fin .... Si vous tenez à lui faire votre cour, reprit le docteur, je vous conseille de vous dépêcher, car elle part demain, oui, demain au petit jour. Ses chevaux sont commandés et son nègre Jupiter est seul du voyage..

—Soixante mille livres sterling! murmura Rodolphe en fixant les yeux sur le sable du jardin.

Il avait donné la lettre à Bernard, qui la parcourait en réprimant un sourire étrange...

—Je n'ai plus le droit d'être surpris, M. le baron, je me souviens maintenant!.... Oui, plus d'une fois en effet, lady Aminthe m'a parlé d'un beau cavalier qui venait s'asseoir vers midi sur cette terrasse; ce cavalier qu'elle appelle son Roméo, c'était vous! Peste! il est dommage que l'hymen vous compte au rang de ses fidèles sujets! Vous auriez la fortune d'un lord! un hotel à Bond-street et des valets poudrés comme des marquis pour vous présenter vos lettres! Mais le proverbe est vrai, qui dit qu'on ne peut avoir beauté et richesse.... et cependant cette donation faite à votre femme par le commodore Southwel....

—Cette donation, docteur, elle est perdue, on l'a arrachée au commodore... je vous ai menti quand je vous ai dit que j'étais riche!

—Allons donc! votre train, baron, vos chevaux? et ce matin encore cette parure?

—Cette parure, je la dois avec vingt autres, et je sais de plus, reprit Rodolphe s'exaltant ainsi par degrés devant le docteur, que l'on doit me saisir ce soir même.... oui, à la sortie du bal d'Alden.

—Que m'apprenez-vous là?

—L'exacte vérité. Maintenant comprenez-vous ce que souffre mon orgueil.... je ne dirai pas mon amour, car, vous le savez aussi bien que moi.... lady Southwel fut vraiment coupable une première fois, et ce tort passé rejaillit à cette heure sur sa vie. Oui, j'ai bien le droit de la quitter, continua Rodolphe en s'affermissant peu à peu dans l'opprobre de sa pensée; j'ai le droit de la quitter, cette femme qui n'a pas craint peut-être de sacrifier à son ancien amant cet acte important, première base, premier contrat de notre fortune, cette donation....

—Silence! interrompit le docteur, ces massifs du jardin ont remué; oui.... je ne me trompe pas, il y a ici quelqu'un.

—Et pardine! c'est moi, M Bernard, fit un homme en s'avançant d'un air patelin. C'est moi, monsieur le docteur, moi, Langlois, pour vous servir! Oubliez-vous que vous m'avez dit hier de me trouver aux ordres de lady Aminthe Warwick pour sa promenade en mer à cette heure? J'ai là mon *boat*, il est repeint d'aujourd'hui. Oh! il vous fera plaisir rien qu'à le voir.

—C'est bien, Langlois, c'est bien, tu as de parole, répondit Bernard, mais lady Aminthe est encore à sa toilette. C'est Langlois, notre ancien ami de Dieppe, ajouta le docteur en le montrant à Rodolphe, le guide choisi par Mme de Nanteuil pour ses excursions nautiques. Un gaillard sur le compte duquel vous êtes, je l'espère, revenu complètement depuis ce que je vous ai dit à diverses fois.... Vous savez qu'il a fait bravement huit mois de prison au chateau-Fort de Dieppe!....

—Et pour une accusation dont le ciel connait l'injustice! reprit le baigneur avec calme. Que l'infamie en revienne à son auteur! Il m'a fait haïr ma ville, mes compatriotes et presque la France, ajouta Langlois avec une larme de douleur. Oh! si je le connaissais!

—Tu as quitté Dieppe où tu pouvais cependant demeurer, Langlois; n'y avais-tu pas été absous? dit Bernard d'une voix dont il adoucit le timbre.

—Absous! monsieur Bernard! Oh! c'est vrai, mais après huit mois de prison et d'attente; le jury ne va pas si vite! Ils m'ont acquitté, comme ils disent, faute de preuves assez évidentes.

—Et en faveur de tes antécédens.., Moi, d'abord, je l'avais toujours dit, c'est un honnête garçon que ce Langlois.

—Vous êtes bien bon, M. Bernard, répondit Langlois avec une expression étrange. Seulement, vous comprenez, on n'a pas ses aises au Château-Fort. Quand on m'en a tiré, j'étais incapable de me soutenir, j'étais maigre comme un de vos malades... encore, et puis j'ai [illegible] gle, j'avais une [illegible] sieur Bernard, ne parlons plus de cela... [illegible] est suivi... mon boat est [illegible] lady Warwick patiente, j'en suis sûr... Au revoir, et toujours à vous servir.

—Langlois salua le docteur et le baron; il portait une veste de toile rayée dont les manches étaient retroussées jusqu'au coude.. Rodolphe fut surpris de voir briller un bracelet à son poignet droit.

—Quel est ce bracelet demanda-t-il au docteur en voyant Langlois s'éloigner précipitamment.

—Comment! vous l'ignorez! je ne vous l'avais pas dit? Il est vrai que je suis souvent distrait, reprit Bernard en ayant l'air de s'accuser. Ce bracelet est celui de lady Southwel.

—De ma femme? expliquez-vous.

—Certainement, elle m'avait chargé de le lui remettre moi-même le soir de son départ pour l'Angleterre, il y a de cela dix-huit mois.

—Le soir de son départ, dites-vous; et pourquoi? Mais ce soir là, continua Rodolphe en se parlant à lui-même, cet homme venait d'être conduit en prison. Que voulait dire cet envoi?

—J'ignore... je n'ai... balbutia le docteur.... Lady Southwel voulait peut-être dédommager le baigneur... Elle m'a toujours dit qu'elle le croyait innocent...

—Innocent!... innocent!... répéta Rodolphe, peu importe, elle est Anglaise, elle est fière, et elle lui a envoyé son bracelet!

—Pourriez-vous soupçonner?..

Rodolphe ne répondit pas, mais entraînant Bernard dans un coin plus reculé du jardin, ils causèrent tous deux long-tems à voix basse; un quinconce touffu les enveloppait de son ombre. Nul rayon de soleil ne perça ce sombre conciliabule; on eût dit que l'esprit du mal étendait son voile sur eux...

—Ainsi, docteur, vous me servirez? Vous aurez des chevaux prêts?

—Ce soir après le bal, à trois heures... c'est l'heure où lady Aminthe Warwick compte partir pour Londres...

—Fort bien: je rentrerai comme de coutume, je mettrai en ordre quelques affaires chez moi, et...

—Surtout, ne vous montrez pas au bal!

—Sir Robert y accompagnera ma femme. Vous, à 3 heures, soyez à la porte de ma chambre de toilette par cet escalier dérobé dont j'ai seul la clé, vous monterez et frapperez deux coups, cela voudra dire: La chaise et les chevaux sont là...

—A merveille.... je comprends. Lady Aminthe Warwick, amenée par moi, sera dans la chaise; de là vous partez vers Londres à tour de roue....

—C'est dit. Vous, mon cher, disposez au mieux de lady Aminthe en ma faveur.... Le portrait que vous m'en avez fait est peu flatté, mais dans les cas pressans on n'a pas le droit d'être difficile.... Ma figure et mon nom lui plaisent, vous me l'avez dit; restera à mon arrivée à Londres le duel avec sir Edwards Halton, mon rival, et je m'en charge! Quant à la baronne, je ne saurais la remettre en meilleures mains qu'aux vôtres, sir Robert, et vous l'aiderez, n'est-ce pas, à se consoler de ce départ, que vous ne lui ferez entrevoir que comme une absence? Adieu donc, et à ce soir! Voici lady Aminthe qui revient de sa promenade; je me sauve!

Lorsque le docteur l'eut perdu de vue après l'avoir regardé longtemps sortir à grands pas par cette allée du jardin:

—Pauvre sot! dit-il, tu ne peux savoir quel terrible jeu tu joues! Il obeira; c'est tout ce qu'il me fallait!

En ce moment lady Aminthe Warwick, appuyée au bras de Jupiter, son vieux noir, montait péniblement les degrés en marbre blanc de la terrasse, s'attendant sans doute à voir Rodolphe, son beau cavalier, apparaître furtivement devant elle au détour de quelque allée. Le vermillon le plus vif mélangé avec du blanc de céruse en faisait alors une palette éblouissante; ses pinceaux délayés habilement dès le matin dans un large pain de bleu cobalt, distribuaient sur son col nu de petites veines qui devaient marquer la délicatesse de sa peau. Ses deux sourcils, formés en arc d'un noir luisant, eussent prouvé seuls à Rodolphe qu'elle savait dessiner aussi bien que Fielding.

Lorsque cette majestueuse caricature se fut hissée par Jupiter au haut du perron, Bernard s'en vint à elle d'un air aussi obséquieux qu'empressé, et lady Aminthe approcha son cornet de son oreille.

Après une demi-heure de conversation, il faut croire que l'éloquence du docteur l'avait persuadée, car il la reconduisit jusqu'à sa chambre, d'où il redescendit presqu'aussitôt avec un sourire diabolique....

ROGER DE BEAUVOIR.

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ Une assemblée du comité réuni, nommé pour célébrer les funérailles du GENERAL HARRISON, aura lieu ce soir, samedi à 7 heures. On espère que les membres seront ponctuels.

JAMES H. CALDWELL, Président.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nouvelle Orléans, 7 mai 1841—6 heures du soir.

Dans notre dernière revue, nous avons laissé le marché calme et incertain. Nous avons reçu dans cette journée les avis apportés par le Great Western, ces avis n'ont eu aucune influence sur notre marché, et il s'est fait assez d'affaires à la baisse mentionnée dans notre dernière revue. Mercredi il s'est vendu 3000 bailes, jeudi 4500 et aujourd'hui 1500 bailes, ce qui fait que les ventes des 3 jours à 9000 balles. La plus forte partie de ces ventes est destinée aux marchés français et au Continent, les qualités ordinaires et inférieures sont celles sur lesquelles reposent la plupart de ces opérations. Les [illegible] maintenant très rares et n'ont [illegible] qu'ont éprouvé les autres [illegible], les détenteurs ne voulant rien diminuer de leurs prétentions. Le marché s'est clos aujourd'hui avec une apparence plus favorable qu'au commencement de la semaine.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		29719
Reçu les 3 derniers jours	[illegible]	
Précédemment,	719 17	726185
		549 3
Exporté pendant les 3 derniers jours	1415	
Précédemment,	647179	651277
		101 36

TABAC.—Les demandes de tabac ont été considérables sans être cependant égales au stock en vente. Les transactions ont atteint 600 boucauts, principalement en parties de choix, pour lesquelles nos cotes extrêmes ont été obtenues. Les prix élevés que demandent les détenteurs ont forcé plusieurs acheteurs à se retirer du marché; aussi les premiers ont-ils été obligés de diminuer leurs prix, et de bons 1ers courants sont offerts maintenant à 5 1/2, 7 1/2 et 9 1/2, prix que l'on obtient cependant avec peine, et pour de petites parties seulement.

ETAT DU TABAC.

Oct. 1r 1840	Stock en mains	bds.	3210
Reçu pendant les 3 derniers jours		1780	
Précédemment,		29837	29617
			32826
Expédié pendant les 3 derniers jours		605	
Précédemment,		19531	20218
Stock en main,			12628

FARINE—Les arrivages continuent à être considérables, mais une faible partie en est destinée pour notre marché; et cette portion a trouvé facilement vente à l'arrivée. La plupart des affaires se sont effectuées à $4 25; mais hier les détenteurs demandaient des prix plus élevés. Nous cotons aujourd'hui de $4.15 à $4 30 comme les prix du cours.

SUCRE—Depuis notre revue de mardi dernier, le marché a été plus actif; les ventes ont atteint 700 boucauts aux prix du cours, c'est à dire de 4 1/2 à 6 1/4 cents. Il y a peu d'acheteurs pour le Nord; les principales opérations ont eu lieu pour le marché de St. Louis.

MELASSE—De bonnes parties en bon état pour l'expédition obtiendraient maintenant 21 cents le gallon, prix auquel plusieurs lots ont été pris pour le Nord. Les arrivages sont peu importans; et le stock sur la Levée a beaucoup diminué.

GRAISSE—Il y a encore de bonnes demandes pour les qualités primes strictes qui obtiendraient 7 1/2 cents et peut-être une fraction au-dessus. Les qualités inférieures sont beaucoup moins en faveur; nous les cotons de 5 à 6 1/4 cents.

LARD—Les arrivages considérables qui continuent tiennent cet article dans le même état de dépréciation que nous avons déjà indiqué, et il en est résulte une nouvelle baisse Nous côtons les jambons de 6 3/4 à 7 cents. Plats côtés de 5 à 6; épaules de 3 1/2 à 4; Jambons enveloppés 8 1/2 à 9.

PORC—Nous n'avons aucun changement à indiquer. Le prime a été peut-être un peu mieux demandé à 9 25; mess 11 75 à 12, M. O. 10 50, P. O. 8 50. Porc en masse 3 1/2.

BŒUF—Le marché est calme; nous cotons le mess en barils de 11 à 12; en 1/2 barils de 6 50 à 7; prime 6 50 à 7 50; bœuf en masse 4 50 à 5.

WHISKEY—Les arrivages ont été considérables et la plupart d'entr'eux ont été mis en magasin. Cependant il parait y avoir d'assez bonnes demandes sur la Levée, et plusieurs ventes ont été faites de 18 1/2 à 19 cents le gallon, pour les whiskey rectifié. Le whiskey commun continue à être rare et obtient une fraction au dessus de ce prix.

CHANGE—Depuis notre dernière revue les demandes de traites sterling ont repris, et de fortes sommes ont été vendues sans changement dans les cours précédens. Le change sur France a été en bonne demande, et il reste ferme à nos dernières cotes. Il s'est peu fait de change à l'intérieur.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Alhambra, Western, Liverpool,	S & J P Whitney
Rubicon, Thompson, Havre,	L H Gale
Deucallion, Howes, Havre,	S & J P Whitney
L'Eulalie, Pateran, Bordeaux,	F Seignouret & co
Barque Florence, Decker, Brême,	L A Gale
Goel. Patriot, Smith, Charleston,	S L Levy
Dream, Read, Mobile,	Capit
Wm. A. Turner, Curry, Havane,	D Marston
Curaçao, Guerste, Curaçao,	A Prieur
Bolina, Miner, Apalachicola,	Rogers & Harman
Fortuna, Price, Campêche,	S Fernandez

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Invincible, Howren, des Passes.
Navire Amazon, Richardson, du Havre.
Navire Charles, Gorham, de Marseilles.
Navire Mattakeeset, Higgins, de Liverpool.
Barque Maho, Ames, de Marseilles.
Goel. Hudson, Clift, de Matanzas.
Goel Zerv ah Steven, de Richmond.
Steamer Marmion, Stanley, de St. Louis.
" Nashville, Stratton, de Williams Landing.
" Soltana, Tufts, de Vicksburg.
" Edw. Shippen, Russell, de Louisville.
" Jim Brown, Gholwell, de Mills Point.

MEMORANDA.

Arrivés au Havre, de ce port, 4 av. nav. Hindoo, Fitch; Congress, Marshall; Alex. Tousain, Leremous.

Partis du Havre pour ce port, 4 av. nav. Ville de Bordeaux, Perreault; 3, navs. Marengo, Gray; Hobeer, Graham.

Arrivé d'ici à Gibraltar, nav. Citizen, Thing.

Arrivé à Brême de ce port, 30 mars, le Frederick-Jacob, Bauer.

Arrivé à Flessingues de ce port, 28 mars, Louvre, Penhallow.

Arrivé à Liverpool de ce port, 4 av. le John Marshall. Entrés à Liverpool pour chargement, 6 av. navire Denmark, Frost; nav. Powhatten, McCerran.

CLUB D'ECHECS de la Nouvelle-Orléans.—Une assemblée des membres aura lieu ce soir, à 7 heures et demie, dans la chambre cidevant occupée par la Cour de District, au Merchant Exchange.
8 mai—1 E. MORPHY, Secrétaire.

M. R. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il a établi son domicile au no. 180, rue Toulouse où on pourra le consulter, à toute heure. 19 avril—1 m.

PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le Président des Etats Unis a recommandé que le quatorzième jour du mois de mai soit observé comme un jour de recueillement et de prière, à l'occasion de la mort de WILLIAM HENRY HARRISON, ex-Président des Etats Unis, j'ai jugé convenable d'inviter les citoyens de cet Etat d'observer le dit jour, ainsi que il est recommandé, pour témoigner de la douleur que ressent la communauté, et du sentiment de douleur qu'a inspiré la calamité publique que la divine Providence a fait peser sur nous, par des services religieux et des cérémonies convenables pour la circonstance, après les différentes modes et dans les formes ordinaires des services religieux.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de mai de l'an de notre seigneur mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
8 mai LEVI PEIRCE, secrétaire d'Etat.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 8 mai 1841.

Pour la cloture définitive des représentations de

MLLE. FANNY ELSSLER.

A la demande générale:

La seconde et dernière représentation de

LA ROSE ANIMÉE,

Ballet en 1 acte, dans lequel Mlle FANNY ELSSLER remplira le rôle de Flore.

Pour la première fois dans les Etats-Unis:

LE BOLERO,

Pas espagnol dansé par Mlle. FANNY ELSSLER et Mr. Sitvain.

LA DOUBLE ECHELLE,
Opéra en 1 acte.

PASSÉ MINUIT,
Vaudeville en 1 acte.

Prix des places pour les représentations de Mademoiselle Fanny Elssler.

Premières, Secondes, Loges grillées, Galeries, Parquets,	3 piastres.
Baignoires, Parterres,	2 piastres.
Troisièmes,	1 piastre.

THEATRE AMERICAIN.

Samedi soir le 8 mai 1841.

Bénéfice de M. Buckstone, et dernière représentation, excepté une, de Mlle. Fitzwilliam.

Le spectacle commencera par

PERFECTION.

Suivi de la nouvelle comédie

"MY LITTLE ADOPTED."

Laurette Seymour Mlle. Fitzwilliam

Qui chantera "le renard et les raisins" et un nouveau pot-pourri américain, dans lequel elle introduira the Star spangled banner—Clar de Kitchen—Hail Columbia—Long time go et Yankee Doodle.

John Dabbs M. Buckstone

Suivi, pour la dernière fois positivement, du dialogue conjugal

THE SNAPPING TURTLES.

M. Timons—Arabella Die—Away, et John Sober Sam—M. Buckstone—Mme. Timms—Tapkins, Yawyaw et Mme. O'Blarney—Mlle. Fitzwilliam.

Avec Buckstone la vie d'un dandy—Groves of Blarney et the Irish fox hunt.

Terminé par

LES STATUES DE MARBRE,

Par Mlle. Johnson et M. Bagley.

BALS D'ORLEANS.

☞ Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er mai 1841, et ses bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

☞ Prix d'entrée pour les cavaliers $2

1 mai MITAUD.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON

Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanches pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.

Il y aura également des amusements gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 9 avril

LE Soussigné a l'honneur de prévenir les parens de ses élèves qu'il cessera ses leçons dans le courant du mois. Il les prie d'agréer ses remercimens les plus sincères pour la confiance illimitée qu'ils lui ont toujours accordée. Se croyant ensuite obligé de s'acquitter de la dette la plus sacrée, (qui est celle de la reconnaissance) il ne peut mieux le faire qu'en leur désignant pour son successeur M. Paul Aurin, professeur d'un rare mérite.

7 mai—3 R. PÉDARRÉ.

LA société connue sous le nom de Vauquelin et Co. étant dissoute d'un commun accord, le soussigné seul continuera le même genre d'affaires.

Il prévient le public qu'à dater de ce jour, tous les plats au lieu actuellement, sont d'un escalin pour une personne.

Il prend aussi des pensionnaires à raison de vingts piastres par mois: le déjeuner 1/2 bouteille de vin de Bordeaux, 2 plats aux choix; le diner 1/2 bouteille de vin, 1 potage, 3 plats aux choix ADRIEN LOUET,

5 mai 2f en 10j

AUX ENTREPRENEURS—Des propositions seront reçues par la compagnie Maritime et contre les incendies d'assurance, jusqu'au 1. courant, pour reconstruire les hangards de coton de J. S. Wood, [illegible] rue des magasins qui ont été endommagés par le feu. 6 mai—7

AVIS. Toute personne ayant quelques réclamations à faire contre le steamboat Têche, pour dettes contractées par le dit bateau, à partir du 27 janvier, jusqu'à ce jour est dûment notifié par le présent, de se présenter pour un réglement, dans les [illegible] jours qui suivront cette publication, à l'office de Mr. Henry Tête.

J. HOOPER,
[illegible]—10 L. M. YARBOIS.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DALON.—Vente par le Régistre des Testamens. Le mercredi, neuf juin 1841, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Antoine Dalon, l'esclave et les biens fonciers après decrits, savoir:

1o. L'esclave Richard, âgé d'environ trente sept ans, laboureur et charretier, ayant une hernie, s'étant absenté plusieurs fois; la moitié duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui consent à la vente.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Eglise, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ensemble la maison en bois qui est dessus composée de trois appartements, un cabinet et galerie, avec la cuisine et autres améliorations.

3o. Un autre lot de terre, contigu au précédent et faisant face aussi à la rue Moreau, ayant la même face de trente pieds, sur cent vingt de profondeur, avec toutes les améliorations.

Conditions de la vente—Les biens fonds un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, et l'esclave Richard à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Théodore Seghers, not. pub. 8 mai

SUCCESSION Ripley.—Vente par le Régistre des Testamens.—Jeudi, cinq juin 1841, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu le Général Eleazer W. Ripley,

Quatre-vingt Actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions: comptant.

8 mai W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

REÇU par les navires Calédonia et Manco du Havre, un assortiment de parfumerie: crême de Rose, huile, savons, crême d'amandes, opiat, eau de Cologne, essences de Prévost, pour le mouchoir, Odontine Pelletier, brosserie, peignes, houppes, cygnes, bretelles, cols d'été, chapeaux de paille pour enfants, chemises coton de couleur et blanches, perruques, bandeaux, frisettes, nattes et autres postiches. Un grand assortiment d'autres marchandises, fournitures de coiffures. Le soussigné étant sur le point de partir pour faire ses achats en France, vendra ces articles au plus juste prix. T. MOREAU,

109 rue Royale encoignure St Pierre, et 26 rue St. Charles en face l'hôtel Exchange. 8 mai

CAFE—878 sacs prime vert Laguyra, grosses fèves, en débarquement de la goélette Reneta à vendre par
8 mai CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15 St. Louis.

SUCRE. 70 caisses sucre Havane blanc très supérieure à vendre par
8 mai CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15 St. Louis.

BLANC de baleine, savon—350 caisses blanc de baleine New Bedford, 500 dito savon de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par
8 mai S. LATAPIE 60 V. Levée.

VIN, liqueurs, etc —115 barriques vin de Bordeaux Médoc 00 do do do de Marseilles, 65 do do Madère et Porto; 8 demi pipes eau de vie fine Champagne, 2000 caisses vin de toutes les qualités, 50 de cerises à l'eau de vie, 250 do liqueurs assorties, à vendre en gros et en détail par
8 mai S. LATAPIE, 60 V. Levée.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours, à vendre par
KOHN, DARON & Co.

LIMONS 300 caisses limons frais, de Malaga, en bon état, à vendre par
CUCULLU, LAFEYRE & Co,
8 mai 28, Vieille Levée.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAFEYRE & Co,
8 mai 28, Vieille Levée.

CAFE de la Havane et Sucre, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
8 mai 28, Vieille Levée.

☞ Le Capitaine PIERRE DYDYNSKI a quitté la Nouvelle-Orléans hier à 7 heures du soir; il a laissé une lettre, au magasin de souliers, encoignure des rues Dumaine et Bourbon; la personne qui la croira d'une importance pour elle, pourra s'adresser au même lieu.
8 mai—1

BOIS de Campêche—18 tonneaux bois de Campêche, frais à vendre par F. TIO,
8 mai 56, rue Ste. Anne.

CIGARES—40,000 Regalias et Canones, à vendre par
8 mai F. TIO, 56, Ste. Anne.

TABAC—200 ballots tabac de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO,
8 mai 56, rue Ste. Anne.

SUCRE.—450 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement et à vendre par
8 mai R. GRONINO & Co.

CHANDELLES 50 caisses blanc de baleine, en magasin et à vendre à bas prix, pour clore des consignations, par JOHN A. MERRITT,
8 mai 53, rue du Camp.

RIZ—Quelques caisses riz de la Caroline, en magasin et à vendre à bas prix, par
8 mai JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

VINS DE BORDEAUX, EAU-DE-VIES, &c.

A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux:
30 demi-pipes eau-de-vie de 4e preuve, diverses marques,
75 quarts do do do
25 demi et quarts vieille eau-de-vie de Cognac, (Pinet, Castillon & Co.
45 barils vin blanc (Haut Sauterne,)
380 barriques vin rouge différentes qualités,
2800 caisses do do (cr. 12 et 24 demi-bouteilles,)
25 caisses absynthe suisse 6me preuve,
650 paniers anisette surfine de Champion & Chauvet,
30 caisses fruits au jus, assortis,
75 paniers Champagne, (qté superieure) Jolly Brand,
20 caisses vin d'Hermitage, blanc,
50 paniers guignolet, 50 liv. colle gelatine, &c. &c.
8 mai—10 F. JORDY, 118, rue Royale.

A VENDRE A L'AMIABLE—Un fond de CABARET, CAFE et BILLARD, avantageusement situé à l'encoignure des rues des Magasins et Julie, bien pourvu de liqueurs, vin et groceries.

Les personnes qui désireraient acheter un établissement de ce genre trouveront une occasion avantageuse, la maison étant bien achalandée. Le propriétaire actuel ne le vend que pour cause de départ.

4 mai—5 SEBASTIEN DEMARCHI.

CHASSEURS LOUISIANAIS,
Attention!!

La Compagnie montera à cheval dimanche prochain 9 du courant et se réunira à 7 heures du m tin au lieu ordinaire de rendez-vous.

E. PLANCHARD,
Maréchal de Logis-chef.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le steamer de la malle des Etats-Unis INDEPENDENCE, capitaine Sam Brahle, partira pour les ports ci-dessus dimanche le 9 mai à 10 heures A. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de rue Poydras ou à
H. E. LAWRENCE.
8 mai 20 Nouvelle-Levée.

A LOUER.—Le fin marcheur bateau à vapeur TECHE, d'une disposition favorable à la navigation de la côte ou du lac. Ce bateau est en parfait état et en outre approvisionné de tout ce qui peut être nécessaire à bord. Pour les conditions qui seront modérées, s'adresser à
8 mai—1s HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS et la rivière Missouri—Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, PLATTE, capitaine Hughes, est actuellement prêt à recevoir du fret et partira pour le port susdit, et tous les lieux intermédiaires, Mardi 11 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co.
8 mai 24, rue Poydras.

PAQUEBOT A VAPEUR.
Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 8 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisse, du coté de la ville.
7 mai—2m

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier GAZELLE, capitaine Glover, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 barils ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à
8 mai C. BEDFORD & BECK.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire doublé en cuivre, fin voilier KENTUCKY, capitaine John L. Rogers, partira cet après midi, et peut encore recevoir quelques passagers à la chambre.
8 mai JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf le LOUIS XIV, capitaine Paul Juge, fils, français, ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 31 de ce mois.

Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements pour les passagers, s'adresser à bord entre les deux marchés, 1ère municipalité, ou à T. OXNARD Jr.
7 mai—1m No. 17 Banks Allée.

POUR LE HAVRE le mai—Le paquebot de New York SOUTHERNER, capitaine I. Tibbets, à presque toute sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Ce navire est très estimé des passagers; il peut en prendre seize à la chambre et quelques uns à l'entrepont. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine Tibbets à bord, en face de la presse à coton d'en bas, ou à BLANCHARD, EIMER & Co,
8 mai 26, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre, ou à
PRATS & HERNANDEZ,
5 mai 27, rue Toulouse.

POUR PORT AU PRINCE—La goëlette SAMUEL PHILIPS, capt. Birch, partira pour le port ci-dessus, samedi 8 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à E. M. HENRY,
6 mai—1 76, rue Tchoupitoulas.

POUR LIBERIE ET GORÉE, (Afrique)—La barque UNION partira immédiatement pour Liberie. Pour frêt de 500 barils ou l'équivalent pour compléter sa cargaison, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue des Ursulines, 1ere municipalité, ou à
FCO. de LIZARDI & Co.
3 mai—10 52 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de lère classe fin voilier, SALEM, capitaine Destebecho, partira pour le port ci-dessus le 18 mai prochain. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à VOR. ROUMAGE.
26 avril.

POUR LE HAVRE

Le trois mâts MONUMENT, capt. Chase, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
26 avril 27, rue du Camp.

POUR BORDEAUX.

Le joli navire CARDINAL DE CHEVERUS, capt Foissonier partira pour le susdit port du 10 au 12 mai prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord ou à CH. S. DUFOUR,
21 av 58, rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence:

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain, pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujettis le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant les tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifié dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantie en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois ilets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectuées, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers ilets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois ilets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur ne commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter au faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en tant qui seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de la rue Claiborne jusqu'au cimetière du bayou St. Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St.-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égouttée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St.-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égouté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de la chaine et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription. "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."

1er. mai—25 WM. FRERET, Maire.

B. L. Fould et Fould Oppenheim contre Samuel Hermann & Son—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 79.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à l'heure de midi:

Toute cette portion de terre, située au faubourg Ste.-Marie de cette ville, dans le Carré compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant soixante et quinze pieds six pouces et six lignes sur la dite rue Gravier, quatre-vingt dix sept pieds, neuf pouces sur la ligne de la rue des Magasins qui sépare la dite portion de terre d'une autre propriété, cent un pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de la rue du Camp qui la sépare d'un autre lot de terre appartenant à Samuel Hermann Senior, et soixante et douze pieds sur la ligne de derrière vers la rue Commune, laquelle la sépare d'une autre propriété appartenant à Benjamin Story, ensemble avec les batisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions—Comptant.

MANDEVILLE MARIGNY,
5 mai Marshal des Etats-Unis.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre William McQueen, sont priées de se présenter avec les preuves authentiques dans les dix jours qui suivront la présente publication, chez le soussigné syndic des créanciers afin qu'un tableau de distribution puisse être fait.
7 mai—10 JOHN L. LEWIS, Syndic.

VENTES A L'ENCAN.

☞ Nous sommes autorisés à appeler l'attention des et grosseurs des personnes qui tiennent magasins, à la vente d'un assortiment général de groceries qui aura lieu aujourd'hui, le 8 mai, à 10 heures A. M. au magasin occupé de F. Dubreuil & Co. situé au No. 74 de la rue de la Vieille Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse.

PAR E. TASTET,
34, rue Toulouse.

IL sera vendu sans réserve, aujourd'hui 8 du courant, à 10 heures, au bout de la rue au Canal:
24 barils eau-de-vie,
10 do Genièvre,
6 caisses [illegible],
150 rames papier à enveloppes.
Aussi—Rum, savon, chandelles, &c. 8 mai—1

Café avarié de Rio.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 8 du courant, à 11 heures, au no. 94, rue Gravier, si le temps est beau, autrement au premier beau jour,
98 sacs café de Rio, légèrement endommagé, vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 8 mai

PAR VINCENT & DE FERIET.
No. 110, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, 8 mai, à 10 heures, une facture considérable de marchandises français et suisses consistant en taies d'oreillers mouchoirs imprimés, mousseline damassée pour meuble, mousseline quadrillée et imprimée, jaconats en couleur, indienne, etc.

AUSSI

10 caisses et balles de coton blanc et brun 8 mai

MARCHANDISES SECHES, &c.
PAR McNAIR & Co.
112, rue de Chartres.

IL sera vendu lundi 10 du courant, à 10 heures du matin, un grand assortiment de marchandises sèches, d'habillements, chapeaux, bottes, souliers, &c.

☞ Les jours réguliers pour les ventes au magasin, sont les lundis, mercredis et vendredis. 8 mai

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente positive de meubles!

IL sera vendu lundi, le 10 courant, à 11 1/2 heures, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Suzette.

Une quantité de meubles de maison de tables rondes en acajou, do. à jeu; do. à manger, sideboards, sofas, glaces, chaises, bois de lit, bureaux, tapis, rideaux, verres, porcelaines, et faïences &c. &c.

Conditions comptant. 8 mai

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

1o. Une belle HABITATION située à trois milles au-dessous de cette ville, de l'autre bord du fleuve, mesurant 3 ar. ents 4 toises de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur; il existe sur cette terre une belle maison de résidence (ci-devant occupée par feu F. Cazelar) une cuisine et autres batisses; il y a aussi une plantation d'arbres fruitiers.

Conditions: Un dixième comptant, la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, les trois premiers billets endos és à la satisfaction du vendeur, les deux autres sans endossement, tous portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement des billets à échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause autorise à en retarder le paiement.

2o. Un propriété composée de 4 lots de terre contigus ayant chaque 50 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, mesure française, située à Madisonville, de l'autre bord du lac; deux des lots font face au bayou, aux Water street, un sur la rue St. Francis, et les deux autres sur Main street. Les dits lots forment la moitié de l'ilet attenant à M. Juan Ramon. Il y a sur cette propriété, faisant face au bayou, une jolie petite maison ayant galerie devant et derrière et composée de quatre appartements à feu et deux cabinets. La salubrité de cet endroit l'été est notoire.

3o. Jean Pierre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, excellent tonnelier et bon sujet.

Conditions: Comptant. 8 mai—4f, 9, 12, 16 et 20 m

PAR J. B. BLACHE.

Vente positive de propriétés dans la rue de la Douane près de la poste.

MARDI, le onze mai, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis, il sera vendu aux lots de terre faisant face à la rue de la Douane, et au Passage de la Bourse, ou Exchange Alley, tel qu'il est aujourd'hui en partie ouvert.

Le lot No. 1 mesure 21 pieds de face à la rue de la Douane sur 21 pieds six pouces de profondeur et face au Passage de la Bourse.

Le lot No. 2 a une façade de 16 pieds sur le dit passage de la Bourse, sur une profondeur de 21 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No. 3 a une façade de 17 pieds sur le dit passage de la Bourse, et 21 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 4 a les mêmes façade et profondeur.
Le lot No. 5 do do do
Le lot No. 6 do do do

Conditions—1/4 comptant et la balance en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et payables à 12, 16, 18 mois de terme sans intérêt excepté dans le cas de non paiement ou ils porteront intérêt de 10 pour cent à partir de leur échéance.

Les actes de vente par devant F. Grima, aux frais des acquéreurs.

Un plan de ces propriétés dressé par le voyer de la 1ère municipalité sera exposé à la Bourse St. Louis, pour les personnes qui les désireraient acheter sont pour leur offrir ce soit pour leur magasin, car il est bien de ce que que le passage sera ouvert en plein été devient donc d'une valeur plus importante que ton es autres dans la ville.

Les gens de lois, les courtiers et autres dont la profession exige une position centrale trouveront, sur le terrain qu'ils ne vendent, les commodités [illegible] sans doute leur attention sur ces propriétés, qui leur fourni sent le moyen de s'assurer une position permanente dans la partie de la ville la plus avantageuse pour faire l'état. 7 mai 4

PAR FAUCHIER & CROZAT.

IL sera vendu Samedi, 8 du courant, à midi, rue St. Louis, en face de la Bourse:
Une belle Voiture de chasse. 7 mai—2

PAR J. LEVY.

A 10 heures, Samedi prochain, 8 courant, au No. 53 de la rue des Magasins, il sera vendu sans réserve:
18 tierçons de riz, 30 barils de genièvre,
6 1/4 pipes eau-de-vie, 14 caisses tabac,
100 caisses raisins frais MR.
Après il sera vendu
100 caisses Citrons de Messine. 7 mai—2

PAR J. A. BEARD & Co.
Vente d'esclaves de valeur.

IL sera vendu demain samedi, le 8 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants:
NANCY, âgée de 18 ans, bonne servante de champ,
ISAAC, do 30 do do do
LEWIS, âgé de 43 ans bon travailleur, ayant une hernie,
MOSES, de 21 ans, bon domestique cochar, d'un caractère excellent,
MARIA, de 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse
ELIZABETH, de 26 ans, esclave de champ,
HESTER, de 30 ans, gardienne d'enfants, blanchisseuse et repasseuse
WILLIAM, de 3 ans, excellent tonnelier,
JIM SHELTON, de 14 ans, bon esclave de champ.
HENRY, de 17 do do
NICHOLAS, de 17 do do.
MELINDA, de 11 a, bonne fille de maison et gardienne d'enfans.

Pour de plus amples détails et les conditions, à la vente.
Les actes de vente par devant J. B. Marks, n.t. pub aux frais des acquéreurs. 8 mai

PAR F. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu Lundi, le 10 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Camp et Felicité:
Le Fond d'une Vacherie
Conditions à la vente. 7 mai—3

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leur approvisionnement de drogues et de médicaments frais, qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. FICKLEN & Co.
24 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

VENTES DE SHERIF.

Charles Caffin à la Compagnie d'incendie Phœnix No. 6.

COUR DE DISTRICT.—No. 19069.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, 25 mai 1841, à midi.

Un lot de terre situé au faubourg Washington, quartier Clouet, désigné par le No. 7, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilie, le 2 avril 1837, et déposé en l'étude de Théodore Seghers désigné sous la désignation de plan no 36. Le dit terrain no. 7 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Moreau entre les rues Clouet et Louisa, sur 125 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les constructions et dépendances appartenant audit lot de terre, conformément à un acte passé par devant Joseph Cuvillier, notaire, le 9 octobre 1837, de Ferdinand Louis Morris à la troisième municipalité et de la troisième municipalité à la compagnie d'incendie, bornée aux bornes le même jour et la même date ci-dessus désignés dans le même acte de vente: saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cet écrire étant la seconde et dernière, ledit lot sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante portant intérêt à cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement

J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du premier district.
8 mai—4f dans 10j

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Etienne Chalon. No. 13,763.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Jeudi, le 10 juin prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné sous le No. 11, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 9 juin, 1836. Le dit lot de terre étant compris dans l'ilet borné par les rues du Bayou, des Ursulines, Derbigny et Robertson, et mesurant 66 pieds 9 pouces face à un passage qui n'a pas de nom sur le plan, et 84 pieds de profondeur.

Termes comptant.

V. ALLAIN.
8 mai—4f, 1ps. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Edgard Montégut vs. Thomas Fransjoli.

COUR DE PAROISSE.—No. 12753.—En vertu d'un pluries alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 22 mai courant, à midi,

Un terrain situé en cette ville, au faubourg Washington, désigné par le No. 2 de l'ilet No. 8 sur un plan figuratif dressé par Voilquin, le 9 février 1836, annexé à un acte passé le 26 du même mois, en l'étude de Theodore Seghers.—Le dit terrain mesurant 25 pieds de face à la rue St. Ferdinand, entre les rues Moreau et de la Victoire, sur 86 pieds 4 lignes de profondeur, avec les édifices en briques y construites saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.

V. ALLAIN,
8 mai—4f 3 ps. Shériff de la Paroisse d'Orléans

John Slidell vs Charles F. Zimpel.

COUR DE PAROISSE.—No. 12,443. En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cite rue St Louis entre Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 22 mai courant à midi, les billets suivants, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Neuf billets tous datés de la Nouvelle-Orléans le 6 février 1837, et tirés, endossés et payables comme suit, savoir: trois tirés par James Grimshaw à l'ordre de P. L. Sloane et endossés par le dit P. L. Sloane, de la somme de $3,944 33 cts. chacun payables à 1, 2 et 3 ans de date; deux tirés par H. T. Williams à l'ordre de A. F. Righton, et en 'ossés par ledit A. F. Righton et aussi par Whittamor, Blair & co, de la somme de $2,666 67cts. chacun payables à un et deux ans de date; trois tirés par Seaman Field et à l'ordre de J. H. Field et endossés par ledit J. H. Field, et aussi par Wm. H. Field de la somme de $3,944 33cts. chacun payables à 1 et 2 ans, et un tiré par ledit Seaman Field, à l'ordre de Théodore Nicolet, et par ledit Seaman Field et Co, à l'ordre de et endossés par Théodore Nicolet de la somme de $3,944 33cts. chacun et payables à 2 et 3 ans de date.

Conditions:—Comptant.

V. ALLAIN,
8 mai—4f 3 ps Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane contre les risques maritimes et d'incendie versus George G. Steever & Bier.

COUR DE DISTRICT.—No. 19,753. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 11 juin 1841, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Lafourche de cette ville désigné par le lot No. six, dans l'ilet N vingt conformément au plan général du dit faubourg, déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public. Le dit lot mesure au pied français, soixante pieds de face à la rue Lafourche, entre les rues St. Jean Baptiste et Religieuse, sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses y trouvées dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—comptant.

J. L. THIELEN.
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
8 mai—4 en 30j.

Jean Lamothe, exécuteur testamentaire de V. A. Mabut vs François Prados.

COUR DES PREUVES.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Lundi le 7 Juin prochain, à midi.

Tous les droits, titres et intérêts de François Prados, dans la succession de son père décédé Manuel Prados père, lesquels droits, titres et intérêts forment un cinquième de la moitié de la dite succession, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.

V. ALLAIN,
3 mai—4 ps. Shérif de la paroisse d'Orléans.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société sous la raison Jh. Bercier & L. Labedens est dissoute à partir de ce jour d'un commun accord. M. L. Labedens se trouve chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires pour son compte particulier avec les marques et signatures.
7 mai—4 JH. BERCIER & L. LABEDENS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain le 8 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, il sera vendu un lot de terre au faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Ursulines, Roberson, Villere et St. Philippe, ayant, mesure américaine, 22 pieds 4 pouces de face à la rue des Ursulines sur une profondeur irrégulière, savoir:—90 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 1; de 66 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la ligne de façade; de la trente trois pieds 2 pouces et 3 lignes sur une ligne courant sur la ligne de derrière et se formant de manière à donner à la ligne de derrière une largeur d'un pied 10 pouces et 6 lignes, et 128 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, conformément à un plan dressé par Bourgerol, daté du 4 novembre 1838 et déposé dans l'étude de Foulon, not. pub. Conditions.—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm Y. Lewis, not. pub.
6 mai

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 8 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St. Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant 40 pieds de face à la rue Plauché, sur environ cent quarante pieds de profondeur plus ou moins.—Ce lot se trouve derrière la propriété de M. Mager. Ensemble les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute, bâtie en brique et couverte en ardoises, ayant servi de local à la loge La Fraternité.

Conditions, comptant.

Cette criée étant la dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur.
6 mai—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain, 8 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

3 Lots ou arpens de terre situés à Gentilly, à environ une lieue trois quarts de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés par les Nos 1, 2, 3 sur un plan déposé en l'étude de E. Bederclaux, notaire public, chaque lot de terre ayant un arpent de face au chemin de Gentilly, sur environ 21 arpens de profondeur. Ces lots de terre proviennent de l'ancienne habitation de Mr Bonnet Dufossat, sont en partie en toures et conviennent parfaitement pour jardins et pour résidences d'été.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan de cette propriété est exposé à la Bourse
6 mai—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 mai courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

La negresse FANNY, depuis plusieurs années dans le pays, parlant bien le créole, blanchisseuse et repasseuse, très bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Cette domestique n'est vendue que parce que le propriétaire n'en a pas besoin.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mai—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, mai, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

La negresse Francisque, âgée de 30 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et sujet très à fidèle, avec son enfant Paul, âgé de 8 ans, domestique de maison, bon sujet, très intelligent.

Celestin fils de Francisque, âgé de 12 ans, excellent sujet, domestique de maison, très intelligent.

Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports et ne sont vendus que pour besoin d'argent.

Conditions—Pour Francisque et son enfant Paul, $300 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois, pour Celestin, $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit. Le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mai—3

PAR M. BARNETT, Sr.

Amélie Ann Durand, veuve de Nicolas Miotton, et Jacques Amédée Dubreuil contre leurs créanciers et les créanciers de Vve. N. Miotton & co.

IL sera vendu Samedi 15 mai 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de cette ville, daté du 18 février 1841, à midi, à la requête de François Nicolas Miotton, syndic des dits créanciers, les propriétés foncières et esclaves suivants, savoir:—

Veuve Miotton,—Sa moitié indivise des propriétés et esclaves ci-dessous décrits, possédés par elle en commun avec ses enfants, les héritiers de son mari, décédé savoir:

1o. Un ilet de terre situé au faubourg Washington, au dessous de cette ville, compris entre les rues des Grands-Hommes, Craps, France et Lessepps, composé de vingt-quatre lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et désigné [illegible] par le numéro huit, mesurant 277 pieds 8 pouces sur chacune des rues Grands-Hommes et Craps, sur 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur chacune des dites rues France et Lessepps, conformément à un plan dressé par L. Surgi, ar chitecte, portant la date du 6 mars 1837, mesure américaine.

2o. Quatorze lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés sur le plan dressé par L. Surgi, le 6 mars 1837, par les numéros un, deux, trois et quatre, l'ilet numéro quatre vingt cinq, compris entre la Promenade des Champs-Elysées, et les rues des Français, de la Bourse et des Libéraux. Lesdits lots ont chacun, mesure française, trente pieds de face à la dite promenade des Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur, et sont formés des lots numéros cinq et six sur le plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, portant la date du 1er juin 1830 et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, notaire public.

3o. Quatre autres lots de terre situés au même faubourg, désignés sur le plan dressé par L. Surgi, le 10 mars 1837 par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro quatre vingt quinze compris entre les rues des Magasins, Vertu, Bagatelle et Union. Les Nos un et deux mesurent chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Vertu sur 150 pieds de profondeur, et les lots 3 et 4 ont une façade de vingt pieds à la rue Bagatelle sur 150 pieds de profondeur, mesure française. Ces lots sont formés des lots numéros deux et quatre sur le plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 10 juin 1810 et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, notaire public.

4o. ALEXIS, âgé d'environ 28 ans.
5o. SUZAN, négresse âgée d'environ 30 ans, et son enfant Rachel, âgé de 1 2 ans.
6o. MARIE, négresse âgée de 37 ans, sujette à la boisson.
7o. FRANÇOISE, mulatresse de 67 ans, sujette à la boisson.
8o. PHILIS, négresse de 45 ans, maladive.

Jacques Amedée Dubreuil

Ses droits, titres intérêts, propriété, réclamation et demande à six acres de terre situés à Jeffersonville, dans la paroisse de St.-Tammany en cet Etat, désignés par les numéros 214, 216, 217 et 219 sur le plan original de la dite ville, ayant, conformément au dit plan, les dimensions suivantes, savoir:—

1o. L'ilet no. 2 contenant 12 lots, a 150 pieds de face à l'Avenue Washington, 300 pieds de face à la rue Flèche, et la même face de sur la rue St. Pierre.

2o. L'ilet no. 3 contenant 24 lots, a 300 pieds de face à la rue Ourdomé, la même face à l'Avenue Washington, 300 pieds de face à la rue Grave et la même façade sur la rue Pierre.

3o. L'ilet no. 21 contient 24 lots, a 300 pieds de face à la rue Ourdomé, la même face sur la rue Washington, 300 pieds de face à la rue Van Buren et la même façade sur la rue Grave.

4o. L'ilet no. 27 contient 24 lots, a 300 pieds de face à la rue Ourdomé, la même façade sur l'Avenue Washington; 300 pieds de face à la rue Bayard et la même façade sur la rue Van Buren.

5o. L'ilet no. 26 contient 24 lots, a 300 pieds de face à la rue Ourdomé, la même façade sur l'Avenue Washington, 300 pieds de face à la rue Tchefuncta et la même façade sur la rue Bayard, etc.

6o. L'ilet no. 29 contenant 24 lots, a 300 pieds de face à la rue Ourdomé, la même façade sur l'Avenue Washington, 300 pieds de face à la rue Pearl et la même façade sur la rue Tchefuncta.

7o. LOUISA, négresse, âgée de 60 ans.

Conditions—comptant.

Les actes de vente en l'étude de E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 avr—2f 1er 15 m.

PAR F. TABOU.
Vente d'esclaves.

Raymond Forstall & al. contre ses créanciers.

IL sera vendu, samedi 22 mai 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et à la requête du syndic des créanciers de la faillite ci-dessus les esclaves suivants:
1o Daniel, mulâtre âgé de 28 ans.
2o Blanc, Harriet, négresse âgée de 21 ans.

Conditions—$1 2 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le BAIL du magasin de la faillite situé rue des Ursulines, entre Condé et Levée.

Actes de vente devant Paul Bertus, notaire, aux frais des acquéreurs. 19 av—20 30 m 8 15 et 22 mai.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu mardi prochain, le 11 courant, à 10 heures A. M. au No. 103 de la rue Bourbon, à l'encoignure de rue [illegible]—Une quantité de meubles et ustensiles de cuisine consistant en armoires, sideboards, chaises, sofas, piano, tables rondes, tableaux à l'huile, &c. &c.

Conditions, à la vente. 6 mai.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Shérif.

EN vertu d'un ordre de vente de la honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu samedi le 8 mai 1841 à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, le cargo ci-dessous décrit, abandonné par William Curry, à ses créanciers:

Alexander, nègre âgé d'environ 26 ans esclave de champ.

Conditions: et l'esclave sera vendu à 18, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu le samedi 8 mai 1841, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la folle enchère et pour le compte et risque de M. Charles Roman, qui a refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 mars 1841 par l'encanteur ci-nommé.

Une propriété située à Gentilly, ayant un arpent de face au chemin public, sur 20 1/3 arpents de profondeur; ensemble les batisses et améliorations, consistant en une jolie maison un seul étage, avec, ainsi que cela a été annoncé à la Bourse au moment de la vente, pour revenir au vendeur qu'il s'était glissé dans le premier affichage, la maison se compose de 4 appartements, deux cabinets et deux galeries, "celle de derrière n'étant pas fermée ainsi qu'elle a été annoncée à la Bourse au moment de la vente." Cuisine, nègre et cité no, ayant une cheminée en briques, des chaux, hangars, écurie, etc. qui se trouvent sur cette habitation. Il y a sur cette propriété un beau verger en rapport. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Pueyo, en date du 10 mars 1841.

Conditions:—1 3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets datés du 25 mars 1841 (jour de l'adjudication), et endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 av—27 et 30 a 4 et 8 mai.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à 10 heures et demie A. M. à son magasin d'encan, No. 29 rue Conti, pour clore une facture,
14 boucauts de verrerie, consistant en goblets, verres à liqueurs et carafes.
15 pipes } Vin d'Oporto
30 gr. de }
100 quarts }
14 pipes } Vin de Ténériffe.
14 1/2 pipes }
Conditions à la vente. 6 mai.

PAR F. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à 9 heures du matin, à l'encoignure des rues du Chemin de Félicité et de la rue du Camp.

QUARANTE MULES MEXICAINES.

De haute taille, ayant passé tout l'été en ce pays et étant en bon état.

Conditions:—Toutes sommes au dessous de $100 comptant, au dessus de cette somme, à 90 jours en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 6 mai—4

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Joseph Tabony—Vente par le régistre des Testamens—Samedi huit mai 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 31 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Tabony, décédé, les esclaves ci-après nommés:

Théodore, nègre de St. Domingue âgé de 40 ans, charretier, boulanger et bon sujet.

Griffon, nègre créole de St. Domingue âgé de 40 ans, charretier et bon sujet.

William, nègre américain, depuis son enfance dans le pays, âgé de 16 ans, bon domestique, bon marchand très fidèle, bégayant un peu.

Louise, négresse créole de St Domingue âgée de trente cinq ans, bonne domestique de maison—cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et très fidèle, avec ses deux enfans Charlotte de six ans et Griffon de deux ans.

Nelly, négresse créole âgée de vingt quatre ans, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison, marchant un peu faire la cuisine, laver et repasser.

Antoinette, mulatresse créole âgée de dix-huit ans, bonne couturière, sachant faire un peu de tout, laver repasser et faire la cuisine.

Clémence, négresse créole, âgée de dix-neuf ans, cuisinière, blanchisseuse, et domestique de maison.

Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an après échéance sans pour cela autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Seghers, not. pub. 2 avril

ON demande de suite un magasin de grocerie faisant le gros et demi-gros un apprenti de l'âge de 14 à 16, parlant l'anglais et le français. De bonnes recommandations sont indispensables. S'adresser No. 96 rue de la Commune. 1 mai—8